
Date de Convocation

22/09/2022

Date d’Affichage

23/09/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 15

Votants 16

OBJET :

**Signature d'un avenant
à la convention relative
au service Instruction
des
autorisations du droit
des sols (ADS) à effet
au 1er septembre 2022**

L’an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Olivier DUBREUCQ, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric
LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-
Michel HAVEZ, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS
Absents ayant donné procuration : Hélène FOUACHE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l’urbanisme, et notamment les articles L 422-1 à
L 422-8 ; R423-15 à r 423-48, R474-1,

Vu la délibération en date du 16 février 2015 portant création
du service commun d’instruction des autorisations
d’urbanisme,

Vu la convention organisant les modalités de fonctionnement
du service instructeur entre la Communauté de communes et
les communes,

Vu la loi Evolution du logement, de l’aménagement et du
numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,

Considérant que la Communauté de communes met à
disposition le service instructeur suivant le fonctionnement
établi dans la convention,

Considérant les évolutions en matière de dématérialisation,
Considérant que la convention doit être adaptée en
conséquence,

Vu la délibération CC_2022_134 du Conseil communautaire en
date du 4 juillet 2022.

Par délibération en date du 16 février 2015, le Conseil
Communautaire a décidé la création du service commun
d’instruction des autorisations d’urbanisme.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Oùï l’exposé de son Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,


**DECIDE (par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0
ABSTENTION SUR 16 VOTANTS) :**

• ***D’approuver les dispositions de l’avenant à la
convention relative au service d’instruction des
autorisations d’urbanisme telles que votées par la
délibération CC_2022_134 du conseil communautaire
du 4 juillet 2022 ;***

• ***D’autoriser le Maire à signer cet avenant.***

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 4 octobre 2022,

Le Maire,
Michel DUPONT


Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

